

Le neuf novembre deux mil vingt-deux à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence, MARCHAND Maëlle et PAPIN Cécilia.
Mrs ARNOULD Maxence, CORROYER Guillaume et MARTINEZ Louis-José.

Absents excusés : Mme LEPLET Marie-Claire et Mr GUILLE Bertrand.

Secrétaire de séance : Mme PAPIN Cécilia.

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2022.

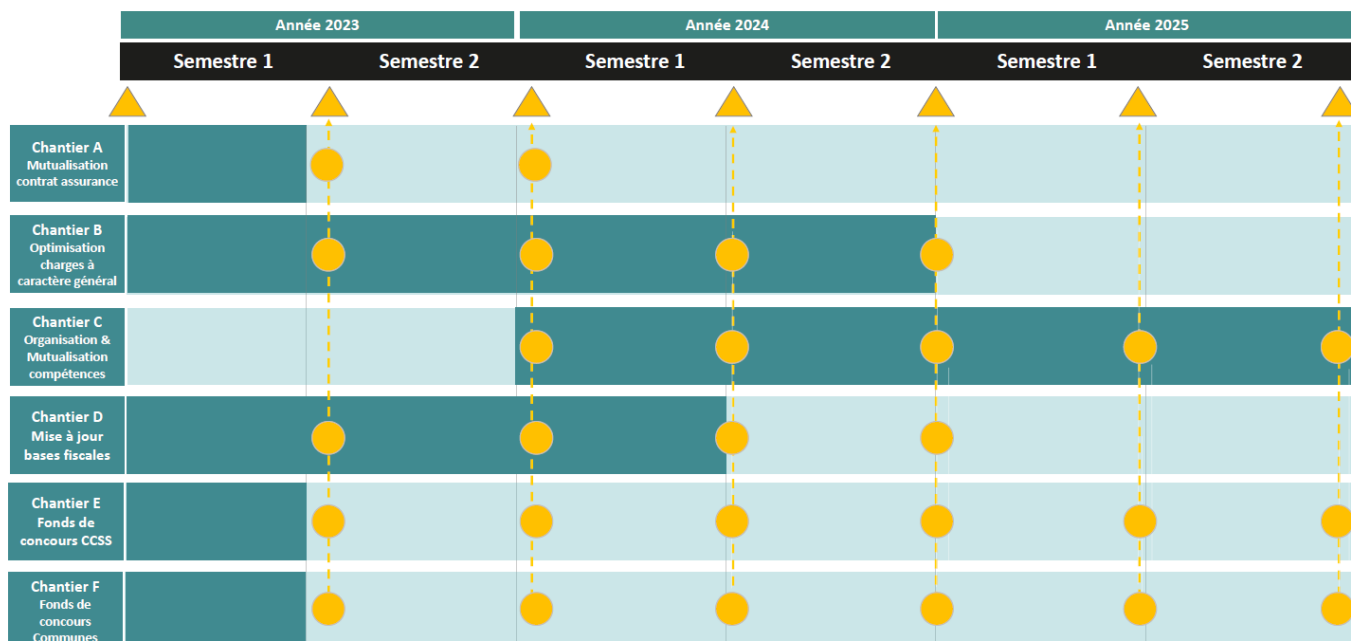
● Pacte financier et fiscal du bloc communal 2022-2025

Leviers d'optimisation de la dépense publique

Id.	Action(s)	Bénéficiaire	Calendrier	Estimation économies
A	Accentuer la mutualisation en massifiant les contrats d'assurance	Communes CCSS	1 ^{er} semestre 2023	+/- 27 K€
B	Optimiser les charges à caractère générales des collectivités (-10%)	Communes CCSS	2023-2024	+/- 584 K€
C	Faciliter la mise en réseau et accentuer la mutualisation des compétences internes	Communes CCSS	2024-2025	+/- 1,148 M€

Leviers d'optimisation des ressources

Id.	Action(s)	Bénéficiaire	Calendrier	Estimation gains
D	Mettre à jour les bases fiscales communales & intercommunales	Communes CCSS	2 nd sem. 2022 – 1 ^{er} sem. 2024	+/- 318 K€
E	Mettre en place un fonds de concours descendant en investissement & en fonctionnement pour les communes (CCSS => commune)	Communes	1 ^{er} sem. 2023	Entre 10 et 50% du coût d'équipement porté par la commune
F	Mettre en place un fonds de concours ascendant en investissement & en fonctionnement pour l'intercommunalité (commune => CCSS)	CCSS	1 ^{er} sem. 2023	50% du déficit de fonctionnement de l'équipement communautaire



Délibération :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe, réuni le 15 septembre 2022, a pris acte du contenu et des orientations du pacte financier et fiscal du bloc communal 2022-2025.

Le pacte financier et fiscal du bloc communal, coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe, répond aux objectifs suivants :

- La Solidarité entre les collectivités du territoire
- L'optimisation des ressources et des charges
- Le dialogue entre les acteurs

Les actions d'optimisation sont les suivantes :

Les leviers d'optimisation de la dépense publique

- Accentuer la mutualisation en massifiant les contrats d'assurance
- Optimiser les charges à caractère général des collectivités
- Faciliter la mise en réseau et accentuer la mutualisation des compétences internes

Les leviers d'optimisation des ressources

- Mettre à jour les bases fiscales communales et intercommunales
- Mettre en place un fonds de concours descendant en investissement et fonctionnement pour les communes
- Mettre en place un fonds de concours ascendant en investissement et en fonctionnement pour l'intercommunalité

Un calendrier a été proposé sur la période 2022-2025 pour la mise en œuvre de ces actions.

Chaque conseil municipal aura la liberté de se positionner sur le niveau d'engagement de la collectivité vis-à-vis du pacte financier et fiscal du bloc communal sachant que le nombre de collectivités volontaires conditionnera le volume des ressources financières et fiscales libérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

A pris acte du contenu et des orientations du Pacte financier et fiscal du bloc communal 2022-2025, tel qu'annexé.

- **Budget**

Besoin de trésorerie en cette fin d'année.

Proposition du Crédit Agricole pour un prêt court terme en attente des subventions et FCTVA :

<u>Objet du financement</u>	:	<i>Court terme relais</i>
<u>Montant du financement</u>	:	35 000 €

Prêt relais FC TVA et subventions 35 000 € - Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 1.422 %)

Durée	Taux de départ
24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital Paiement trimestriel des intérêts	E3MM + 0,70%, soit à ce jour 2.122 %

Date de fin de validité : 22/11/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Ou

Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 2.628 %)

Durée	Taux de départ
3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital Paiement annuel des intérêts	E12MM + 0,70%, soit à ce jour 3.328 %

Date de fin de validité : 22/11/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Frais de dossier : 100 €

Délibération :

Monsieur le Maire explique que dans l'attente de versement des subventions et du FCTVA, il faut avoir recours à l'emprunt.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 9 voix « Pour » ;

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 35 000 € aux conditions suivantes :

Montant : 35 000 €

Taux révisable Euribor 3 mois moyenné : Index au 08/11/2022 - 1.422%

Taux de départ : E3MM + 0.70 % soit au 08/11/2022 2.122 %

Durée : 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement de capital

Périodicité : trimestriel

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr ROUSSEAU Antony, Maire de Saint Germain d'Arcé pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Proposition du Crédit Agricole pour un crédit de trésorerie :

CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT

Montant :	50 000 €
Durée :	12 mois
	Euribor 3 Mois Moyenné + 0,30 %
Taux variable :	Index novembre 2022 = 1,422 %, flooré à 0*, soit un taux min. de 0.30 %
Prélèvement des intérêts :	Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement :	0,20 % l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier :	Néant
Déblocage :	Par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage :	7 600 €
Calcul des intérêts :	Sur 365 jours
Fin de validité de l'offre :	22/11/2022

Délibération :

Monsieur le Maire explique que nous pourrions avoir besoin d'un crédit de trésorerie. Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, Le Conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix « Pour » ;

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un crédit de trésorerie sous forme de convention de découvert dans la limite de 50 000 € aux conditions suivantes :

Montant : 50 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable : EURIBOR 3 mois moyenné (Index variable et flooré à 0) de novembre 2022 (1.422 %) + 0.30 % soit un taux minimum de 0.30 %

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0.20 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : Néant

Minimum de tirage : 7 600 € sans aucun frais de mise à disposition

Déblocage des fonds : Par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr ROUSSEAU Antony, Maire de Saint Germain d'Arcé pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

• Repas du 11 novembre

27 repas seront facturés à la commune

5 repas sont payés directement au traiteur

Soit 32 personnes.

Est-il fait quelque chose pour les autres administrés qui sont concerné ? Que ceux qui ont répondu ? Il ne sera rien fait pour les personnes ne seront pas présentes au repas.

• Signalisation adressage

Suite au devis de la société AXIMUM validé pour 8 766.65 € par délibération n°2022-036 en date du 10 octobre 2022, celui-ci a été revu à la baisse et peut encore être modifié suite à des demandes de modification de certains panneaux.

Le conseil municipal autorise le Maire a signé le devis de la Société AXIMUM lorsque celui-ci sera définitif dans la limite de 8 766.65 €.

• Point sur les différentes commissions communales

- CCAS + Banque alimentaire (Maëlle) : changement de procédé, les familles ont reçu un courrier les informant des dates et heures de retrait des colis, elles ne seront plus appelées.
- Finance (Eric) : ras
- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) : Incident pont de la Gounnaudière avec la Colas - Faire un courrier à la Colas retraçant les faits et faire une déclaration à l'assurance.
- Culturelle - Sport- Fêtes et Cérémonies (Maxence) :
 - _ Cérémonie du 11 novembre à 10h au Monument aux Morts
 - _ Messe de Noël le 24 décembre, horaire à confirmer
- Embellissement de la commune- Environnement (Cécilia) : Voir pour des sapins
- Communication (Marie-Claire) : bulletin en préparation pour une distribution courant décembre
- Cimetière (Marie-Claire) : attente de l'entreprise BARDET pour les travaux

● **Point sur les différentes commissions extérieures**

- Syndicat d'eau de Chenu : ras
- Sivos de la Fare : Monsieur le Maire a fait un bref résumé de sa rencontre avec l'inspectrice académique et du conseil d'école
- Commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM : 3 réunions d'information sont organisées sur le territoire

● **Divers**

- Sainte barbe : samedi 10 décembre à 17h30 à Chenu
- Prochaine réunion : 05/12 à 18h30

